



La Fédération nationale des Communes forestières impliquée pour des solutions concrètes face à la crise du chêne

Depuis plusieurs années, nous connaissons de grandes turbulences concernant le marché du bois, au niveau mondial.

Le bois, ressource naturelle et renouvelable, qui tient une place majeure dans l'économie française a un rôle essentiel à jouer dans la décarbonation des activités et l'atteinte de la neutralité carbone en France.



Pour le développement du label UE et de la contractualisation

Aujourd'hui, Il est indispensable d'être vigilant sur la prise en compte de cette ressource et plus que tout nécessaire de renforcer le maillage territorial avec la mise en place de circuits plus courts en maintenant une transformation des produits forestiers en France et dans l'Union Européenne. **Le label chêne Union Européenne** et **la contractualisation** sont des solutions pour parvenir à ces dynamiques dans lesquelles la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) s'est toujours pleinement investie avec tous ses élus, ces dernières années.

En effet, depuis 2015 en appui de l'Etat et de la Fédération Nationale du Bois (FNB), la FNCOFOR a contribué à **la création du label chêne Union Européenne**. Ce label apporte une réponse opérationnelle pour faire face aux difficultés d'approvisionnement important des scieries. Il vise à ce que les grumes de chênes de qualité sciage soient transformées une première fois dans l'Union européenne.

La FNCOFOR souhaite également **accélérer le développement de la contractualisation sur toutes les essences et particulièrement sur le chêne**. La contractualisation permet la vente des bois par qualité sous contrat avec des entreprises françaises.

A cet effet, nous avons co-signé **l'accord-chêne** mis en place le 17 février 2022 avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'ensemble des propriétaires, producteurs, gestionnaires et premiers transformateurs dans une démarche concertée et globale de filière.



La FNCOFOR en action auprès de la filière

La FNCOFOR a mis sur pied un plan d'actions précis qui rassemble les conditions de la réussite pour développer la contractualisation en concertation avec l'Office national des forêts (ONF), présenté lors des Assises de la forêt et du bois.

Cette dynamique actuelle ne pourra se faire que dans un dialogue construit et serein avec notre gestionnaire unique, l'ONF. L'ONF doit mettre les moyens et les compétences pour réaliser ce plan d'actions et l'Etat doit aussi nous soutenir sur plusieurs pistes d'amélioration tels que la dotation globale de fonctionnement des collectivités, les circuits de TVA, le fond d'amorçage....

Nous sommes en ordre de marche depuis plusieurs années. Notre comité national des ventes, rassemblant les élus du bureau des Communes forestières et la direction commerciale de l'ONF, travaille sur ces questions prioritaires d'actualités et de commercialisation des bois.

C'est grâce à cet élan collectif avec la publication récente du manifeste de la filière forêt-bois, la signature de cet accord-chêne, notre implication aux Assises de la forêt et du bois que nous pourrions trouver les meilleures solutions pour le développement de la filière sur le territoire national et pour lutter in fine contre le réchauffement climatique.

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) est une association qui rassemble tous les niveaux de collectivités propriétaires de forêts et toutes celles concernées par la valorisation des forêts de leur territoire. Organisée en associations départementales et unions régionales, avec plus de 6000 adhérents, elle met en œuvre des politiques forestières territoriales innovantes : bois énergie, bois construction, forêts pédagogiques, charte forestière, formation des élus, etc.